



PLAN LOCAL D'URBANISME

DE LA COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

PLAN DES SITES ARCHEOLOGIQUES

ARRETE LE

Le 24 janvier 2013

APPROUVE LE

PIECE DU PLU

6.9.2



-  Site archéologique associé à une protection de degré 1
-  Site archéologique associé à une protection de degré 2

